Règlement Championnat

Par Équipes Départemental jeunes

Pyrénées Atlantiques

Règlements Sportifs Fédéraux – Titre II

Les règlements fédéraux « règles applicables à toutes les compétitions par équipe » édition 2026, s'appliquent et sont à lire attentivement et sont complétés par le règlement départemental ci-dessous.

Préambule

P.1. : Champ d'application

L'organisation de la division Championnat départemental jeunes sera partiellement régie par les règlements fédéraux. Cette compétition, cependant, est également régie par ses propres règles, notamment en termes de limitations de classement et catégories qualifiables. Elle est, de part ces faits, totalement détachée et indépendante du championnat de France par équipes départemental.

P.2. : Calendrier du championnat

Le championnat se déroulera en une phase sur 10 journées en mode aller-retour, aux dates suivantes :
Journée 1 : 21-22 novembre 2026
Journée 2 : 5-6 décembre 2026
Journée 3 : 12-13 décembre 2026
Journée 4 : 16-17 janvier 2027
Journée 5 : 23-24 janvier 2027
Journée 6 : 6-7 février 2027
Journée 7 : 13-14 mars 2027
Journée 8 : 10-11 avril 2027
Journée 9 : 22-23 mai 2027
Journée 10 : 29-30 mai 2027

Journée des titres : 12 juin 2027

Niveau Départemental

Structure du Championnat

Le Championnat par équipes jeunes du CD64, est structuré de la façon suivante : Championnat départemental jeunes. Autant de poules que nécessaire de 6 équipes.

La commission sportive sera amenée à proposer des poules par pôle en fonction du nombre d'équipes engagées par secteur géographique.

Montées Descentes

Ce championnat étant indépendant et en division unique, il n'y aura pas d'application de montée/descente.

Championnat départemental jeunes

A la fin de la saison

Les équipes classées 1ères de chaque poule se rencontreront lors de la « journée des Titres » afin de déterminer le champion départemental par équipes jeunes.

Règles spécifiques de participation

La qualification d'un joueur, pour une équipe participant à cette division, doit tenir compte des limitations suivantes :

- Les joueurs et joueuses sont strictement de catégorie benjamin 1, benjamin 2, minime 1, minime 2, cadet 1, cadet 2, junior 1, junior 2. La catégorie d'âge prise en compte est celle de début de saison.

- Les joueurs et joueuses ont un classement inférieur ou égal à 550 points. Le classement pris en compte est celui de début de phase.

- La compétition est ouverte aux joueurs licenciés compétition, comme aux joueurs licenciés loisir.

- La règle de brûlage ne s'applique pas sur ce championnat. Toutefois, un même joueur ne pourra pas participer, sur une même journée, au championnat départemental par équipes et au championnat départemental jeunes par équipes.

Les règles régissant les forfaits et litiges, ainsi que tout autre point non évoqué sont celles du règlement fédéral.

L'inscription d'une équipe en D3 coûte 15€.

Règles spécifiques d'échange de points-classement :

Ce championnat est régi par ces règles spécifiques d'échange de points-classement :

- Coefficient appliqué lors des échanges de points-classement : 0.5

- Entre 2 adversaires licenciés compétition, échange de points-classement effectué

- Entre 1 licencié compétition et 1 licencié loisir, pas d'échange de points-classement effectué - Entre 2 adversaires licenciés loisir, pas d'échange de points-classement effectué

Participation des féminines

Pour toutes les divisions, les féminines sont autorisées à participer au championnat masculin sans aucune limitation de nombre.

Lieu, Date, Horaire

Les rencontres se déroulent, pour toutes les divisions, le samedi à 16h00, le dimanche à 9h30 ou le dimanche à 14h30. Lorsque les clubs ont suffisamment d'équipes évoluant en format 3 joueurs, les rencontres peuvent se

dérouler le samedi à 14h00 et 17h00, si les clubs le souhaitent, pour optimiser les créneaux de mise à disposition des salles. Les clubs déterminent pour chacune de leurs équipes leur choix de réception valable pour tout le championnat, par mail à la commission sportive départementale.

Modification de date, d'horaire

Toutes les dates portées aux différents calendriers sont impératives.
Toutefois, tous les avancements de date ou modifications d'horaire peuvent être autorisés. Les demandes sont établies par l'intermédiaire de SPID « espace mon club » au moins 8 jours avant la date demandée.
Aucune modification ne pourra être effective sans l'accord des trois parties (les 2 clubs participants plus la commission sportive départementale).
Dans le cas où une rencontre serait avancée, que ce soit pour l'horaire ou pour la date, sans avoir reçu l'aval de la commission sportive départementale, les deux équipes ayant disputé cette rencontre sont déclarées battues par pénalité et marqueront 0 points rencontre et 0 points parties.

Formule

● Équipe de trois joueurs en un groupe unique soit 10 parties pour la D3.
Les trois joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C. Les trois joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y. La rencontre se dispute sur une ou deux tables.
- L'ordre des parties est : AX-BY-CZ-BX–Double-AZ–CY–BZ–CX-AY.

Arrêt de la rencontre

Toutes les rencontres sont jouées.

Nombre d'équipes d'un même club par poule

Plusieurs équipes d'un même club peuvent se retrouver dans une même poule. Cependant elles seront dans l'obligation de se rencontrer lors de la première journée et les règles de brûlage appliquées seront celles utilisées par les règlements fédéraux : « Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, un joueur ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les deux équipes sont dans la même poule. »

Établissement de la feuille de rencontre

Dans cette division, la nécessité d'avoir une équipe complète n'est pas obligatoire (un absent par équipe accepté).
La feuille de rencontre doit être gérée et remontée par GIRPE v2.

Transmission des résultats

Le résultat de chaque rencontre doit être transmis suivant les instructions données en début de phase par la commission sportive compétente.

Balles utilisées

A tous les niveaux, seules les balles plastiques homologuées sont autorisées. (cf. Balles ITTF)

Juge-arbitrage des rencontres et arbitrage des parties

Les juges arbitres ne sont pas obligatoires pour les rencontres de Départementale, aucune nomination n'est faite pour les niveaux concernés.

L'arbitrage des parties d'une rencontre sera, sauf exigence du club recevant qui peut tout arbitrer, un arbitrage partagé.